© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Centres commerciaux et jeux

Par admin Postée le 02/08/2014 07:19

> Bonjour!
>
> J'aimerais savoir pourquoi les centres commerciaux (Auchan, Carrefour...) ne proposent pas de jeux d'argent?
>
> Ont-ils une interdiction?
>
> Par ailleurs, je travaille dans une association.
>
> Pourraient-ils, en lien avec des associations, recueillir des dons d'argent de leurs clients qu'ils reverseraient aux associations?
>
> Merci pour vos réponses!

Mise en ligne le 05/08/2014

Bonjour,

Seule la Française des Jeux est habilitée à donner un agrément de vente et de distribution de ses jeux. Veuillez contacter leurs services pour tenter de savoir ce qui explique que les grandes surfaces n'ont pas cet agrément.

Compte tenu de la spécificité de votre seconde question, nous préférons vous orienter directement vers la direction de ces grandes surface, ou vers un juriste. Sachez qu'il existe des permanences juridiques gratuites dans les maisons de justice et du droit. Nous vous indiquons ci-dessous un lien vous permettant de rechercher celle qui est la plus proche de chez vous.

Cordialement.

En savoir plus :

- Annuaire des maisons de justice et du droit